

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 6 février 2026**

L'an 2026 et le 6 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET)

Secrétaire de séance : Mme Magalie CACHO

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage : 23 janvier 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication sur le site Internet de la commune le

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre
- c. Evènements depuis le dernier conseil municipal
 - Point d'avancement Projet Cantine
 - Point d'avancement Projet Maternelle
- d. Délibérations
 - Mise en place d'une enquête publique
 - Demandes de subvention
 - Implantation d'un pylône de téléphonie mobile
- e. Questions diverses

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Magalie CACHO est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour amender deux délibérations prises au précédent Conseil Municipal.

Le Conseil en est d'accord.

b. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

c. Evènements depuis le dernier conseil municipal

- Point d'avancement Projet Cantine

A la suite du dernier conseil municipal où les propositions d'emprunt avaient été présentées, deux emprunts ont été souscrits :

- un « court terme » sur 24 mois pour avancer le paiement de la TVA (qui est ensuite reversé par l'Etat, deux ans après)
- un « moyen terme » sur 15 ans pour financer les travaux sans trop pénaliser la trésorerie

Les choix du carrelage, du crépi et des équipements de cuisine sont quasiment finalisés.

La SAUR est venue sur place pour l'eau et l'assainissement, une demande de raccordement à l'électricité est en cours, ainsi qu'une réflexion sur la fibre.

- Point d'avancement Projet Maternelle

Une réunion avec l'ensemble des entreprises retenues a eu lieu le 12 janvier, les marchés ont été signés.

Le démarrage des travaux est prévu la semaine prochaine (arrivée du bungalow de chantier, préparation du chantier) et surtout pendant les vacances de février. La fin est estimée aux vacances d'avril.

Les réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 11h, la première sera le 16 février.

- Rencontre avec le demandeur d'achat d'un terrain communal

Lors du conseil municipal du 7 novembre, il avait été abordé une demande reçue d'un habitant de la commune pour acheter tout ou partie d'une parcelle communale. Il faudra, au préalable, réaliser une enquête publique pour déclasser la parcelle, afin de pouvoir la vendre ensuite. Le demandeur a émis un accord de principe pour la prise en charge financière des frais de bornage, et des frais d'actes.

Néanmoins, le conseil indique qu'il faudrait demander l'avis des riverains avant de commencer le bornage ou la mise en place d'une enquête publique. De plus, certains conseillers indiquent qu'il serait opportun que le terrain reste « enherbé » et entretenu.

Il est également demandé d'étudier la faisabilité d'écrire dans un compromis de vente les notions d'engagement de paiement des divers frais liés à la vente, même si l'enquête publique ne permettait pas de déclasser in fine les parcelles.

- Travaux dans le hall de la mairie

Les travaux ont commencé dans le hall de la mairie, le sas a été démonté, le sol a été cassé. De la mousse isolante va être mise, puis un ferrailage, une dalle et un nouveau sol. La durée des travaux est estimée à un mois.

d. Délibérations

1. Mise en place d'une enquête publique

Référence : 2026_0001

Objet : Mise en place d'une enquête publique

Mr Philippe SARREAU et Mr Patrick BOUGRAT ne participent ni au débat ni au vote.

Comme expliqué lors du précédent conseil, il est nécessaire de faire réaliser une enquête publique pour déclasser le Chemin Rural dit de la Fêtière, afin qu'il soit ensuite dans le domaine « privé » de la commune, ce qui permettra de le louer ou de le vendre.

Cette enquête publique sera menée conjointement avec la commune de Villabon, car le chemin est partagé entre les deux communes.

Un commissaire enquêteur a été rencontré, les documents préparatoires sont rédigés.

Il faut désormais que les deux conseils municipaux prennent une délibération lançant l'enquête publique. Un arrêté commun sera ensuite pris indiquant les particularités de l'enquête (durée, dates, lieux des permanences...), deux annonces seront faites dans la presse. Puis, une fois l'enquête réalisée, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions qui seront reprises dans une délibération de chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (12)

- D'engager la procédure d'enquête publique et de nommer Mr Olivier ALLEZARD commissaire enquêteur
- D'autoriser le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents nécessaires à la régularisation définitive de ce dossier

2. Demandes de subvention

Référence : 2026_0002

Objet : Demandes de subvention 2026

Des demandes de subvention ont été reçues à la mairie, elles sont présentées.

Le tableau récapitulatif des subventions déjà allouées est présenté, et sera amendé avec les versements exceptionnels réalisés les années précédentes.

Des assemblées générales devant avoir lieu prochainement, il est proposé d'attendre le mois de mars pour verser les subventions. Des budgets ont également été demandés, et il est proposé d'attendre de les avoir reçus pour attribuer les subventions.

Concernant la fête de Noël organisée conjointement avec le Foyer Rural, il est validé la participation de la commune à hauteur de 70% des frais du spectacle et de l'animation.

3. Implantation d'un pylône de téléphone mobile

Référence : 2026_0003

Objet : Implantation d'un pylône de téléphonie mobile

Lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2025, une délibération avait été prise pour valider le principe d'implanter un pylône de téléphonie mobile (Bouygues Telecom / SFR) sur la parcelle D49.

Le projet, présenté, est toujours d'actualité, mais le bail a été légèrement modifié, il faut donc reprendre une délibération. La demande de travaux a été déposée, avec des pièces graphiques qui sont présentées au conseil.

Un projet de convention sera établi sur une durée de 12 ans, reconductible tacitement sur 12 ans, avec un préavis de 24 mois. Un loyer sera versé annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'installation du pylône de téléphonie mobile sur la parcelle D49, et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

4. Modification de deux délibérations relatives à l'achat et la vente de parcelles sur la commune

Référence : 2026_0004 et 2026_0005

Objet : Modification de deux délibérations relatives à l'achat et la vente de parcelles

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre, deux délibérations avaient été prises, l'une pour vendre deux parcelles communales situées à Francheville, l'autre pour acquérir deux parcelles (coopérative). Mais il n'avait pas été indiqué sur les délibérations que le Conseil Municipal donnait pouvoir au maire pour signer les documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide (12 voix pour, une abstention : Mr Aurélien LAUNAY)

- la vente de la parcelle ZM147, d'une superficie de 1 065m²
- la vente de la parcelle B723, d'une superficie de 6 265m²
- au tarif de 0.70€ par mètre carré
- à Mr Paul FLOQUET

La vente totale s'élève donc à **5 131€**.

Et donne au Maire le pouvoir de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité

- l'acquisition des parcelles ZT143B d'une surface de 328m² et ZT82D d'une surface de 552m²
- au tarif de 1€ symbolique
- mais ayant une valeur fiscale de 393.60€ pour la parcelle ZT143B et de 662.40€ pour la parcelle ZT82D (correspondant à 1.20€ du m²)

Et donne au Maire le pouvoir de signer tous les documents relatifs à cette vente.

e. Questions diverses

- Relance du CIT pour l'aménagement du carrefour dans le bourg

Le CIT a repris contact pour connaître la suite à donner à leur proposition d'aménagement du carrefour RD157 et 52.

Le Conseil Municipal indique que cela sera présenté et réfléchi avec la nouvelle équipe municipale, après les élections.

- Déplacement des containers de la ZA

L'entreprise Sunny Berry a sollicité le Maire pour déplacer les containers verre et vêtements actuellement sur la ZA la Sapinière.

La benne à vêtements est actuellement condamnée, depuis septembre 2025, car l'entrepôt récupérant les vêtements a brûlé. Dans le département, actuellement, il n'existe pas de solution. Il est proposé de déplacer temporairement cette benne, vers le local technique, car les gens continuent de déposer des sacs qui sont ensuite récupérés par les agents. La communauté de communes sera sollicitée pour savoir comment faire.

Pour la benne à verres, une réflexion sur le nouvel emplacement doit être menée.

- Permanences lors des élections municipales du 15 mars

Le tableau est complété et sera envoyé au Conseil.

- Divers

Il est proposé de faire réaliser une plaque et de nommer le logement pour l'hébergement des pèlerins « Marie-France CAILLETTE ».

A ce jour, l'organisation temporaire suivante est mise en place : création d'un agenda partagé entre la mairie et les comptoirs de Brécly pour suivre les réservations, nettoyage par un agent communal après chaque passage. Mais un appel à bénévoles sera réalisé dans le prochain Flah Info pour pouvoir organiser la suite.

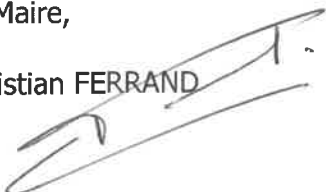
Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 6 mars à 19h et permettra de voter, notamment, le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Ce sera le dernier avant les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Brécly le 18 février 2026

Le Maire,

Christian FERRAND



La Secrétaire de séance,

Magalie CACHO

